

Affaires Culturelles

REF : DAC2012005

Signataire : NL/SK/HR

Séance du Conseil Municipal du 12/07/2012

RAPPORTEUR : Abderrahim HAFIDI

OBJET : Attribution d'une subvention concernant le passage au numérique de la salle de cinéma et délégation de la gestion du financement de la numérisation en faveur de l'association Cinéma Le Studio.

EXPOSE :

Le cinéma *Le Studio* constitue un acteur artistique et culturel majeur dans le champ cinématographique. Son action dans le domaine de la programmation s'articule avec les grandes orientations stratégiques de la politique culturelle municipale, notamment s'agissant de l'éducation à l'image.

Actuellement, Le Studio est un mono écran, classé *Art et Essai* et détenteur du label « Jeune public », au regard de la nature de sa programmation et des animations mises en place.

Afin de moderniser ses équipements et de placer cette structure au niveau des nouvelles normes techniques capables de supporter les différents supports, Le Studio a travaillé sur un projet de numérisation de la salle de cinéma. Aujourd'hui, sur le territoire de la Seine Saint-Denis, le cinéma *L'Ecran* à Saint-Denis, *L'Etoile* à La Courneuve sont déjà équipés en numérique. Le cinéma de Saint-Ouen est en cours d'acquisition du matériel numérique (juillet 2012).

Cette révolution technologique s'avère indispensable pour les salles de cinéma labellisées Art et Essai, afin de maintenir un accès aux films d'actualité, les distributeurs organisant désormais de plus en plus leurs sorties de films sur format numérique (DCP), voire uniquement sur ce type de support.

Cette évolution se fera en préservant les équipements existants. Ainsi, l'un des projecteurs argentique (35mm) sera tout de même conservé, notamment pour les films des catalogues du patrimoine, ou à destination des scolaires, encore non numérisés à ce jour.

Le budget total de l'opération s'établit à 108 847 € HT. La Région devrait prendre à sa charge 16 327 € et le CNC 57 689€ (dispositif CINENUM). Le Studio s'engage à dégager 10 885€.

Afin d'équilibrer financièrement cette opération, *Le Studio* sollicite la Ville d'Aubervilliers pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 23 946 euros afin de permettre ce passage effectif au numérique dès septembre 2012.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à attribuer une subvention d'un montant de 23 946 euros HT pour le passage au numérique de la salle de cinéma *Le Studio*.

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction des Affaires Culturelles

Affaires Culturelles

REF : DAC2012005

Signataire : NL/SK/HR

OBJET :Attribution d'une subvention concernant le passage au numérique de la salle de cinéma et délégation de la gestion du financement de la numérisation en faveur de l'association Cinéma Le Studio.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 98-750 du 24 août 1998 relatif au soutien financier à la diffusion de certaines œuvres cinématographiques en salles de spectacles cinématographiques et au soutien financier à la modernisation et à la création des établissements de spectacles cinématographiques,

Vu le budget de l'exercice en cours,

Vu le projet de numérisation de la salle de cinéma Le Studio,

Vu le projet de convention entre la Commune et l'association « Cinéma le Studio »,

Considérant que le cinéma Le Studio est classé Art et Essai et détenteur du label « Jeune Public » et que la Ville, dans sa politique d'accès à la culture cinématographique, souhaite permettre aux habitants d'Aubervilliers de visionner des films de qualité,

Considérant que les films étant en majorité en format numérique, il y a lieu d'acquérir le matériel nécessaire à leur projection,

Considérant que la commune d'Aubervilliers bénéficie, en tant que propriétaire des murs du Cinéma le Studio, du compte de soutien financier de l'Etat à l'industrie cinématographique (SFEIC),

Considérant qu'il y a lieu de déléguer la gestion du financement de la numérisation à l'association le cinéma Le Studio afin que celle-ci puisse bénéficier d'un cofinancement direct du Centre national du cinéma,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE l'association « Cinéma le Studio » à procéder à la numérisation de la salle de cinéma, sise 2 rue Edouard Poisson à Aubervilliers, dont la commune est propriétaire.

DECIDE de déléguer à l'association « Cinéma le Studio » la gestion du compte de soutien financier de l'Etat à l'industrie cinématographique, dont elle est titulaire, en vue de la réalisation de ce projet.

APPROUVE le projet de convention entre la commune et l'association « Cinéma le Studio » pour le cofinancement de ce projet.

AUTORISE le maire à signer ladite convention.

ATTRIBUE une subvention de 23 946 € hors taxes à titre de cofinancement.

DIT que cette subvention sera inscrite au budget communal sur l'imputation suivante :

service	Chapitre/opération	article	Fonction
705	093	20421	314

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 20/07/2012

Publié le : 19/07/2012

Certifié exécutoire le : 20/07/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué